

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire samedi, le 3 juin 2023 à 9 h 00.

Sont présents : Noël Lanthier, conseiller; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Richard Forget.

Est également présent : la Directrice générale et greffière-trésorière adjointe Mme Marie-Chantale St-Antoine.

Sont absents: la conseillère Marie-Josée Leroux et le Directeur général et greffier-trésorier M. Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 9 h .

2023.06.099

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 3 JUIN 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 3 juin 2023
 2. Explication du premier projet de règlement 240-2023
 3. Explication du projet de règlement 241-2023
 4. Explication du projet de règlement 242-2023
- Période de questions
5. Levée de la séance ordinaire du conseil

2. EXPLICATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 240-2023

Le premier projet de règlement numéro 240-2023 modifiant le règlement 154-2014 relatif au zonage afin de modifier diverses dispositions.

La responsable du service de l'urbanisme fait le résumé du règlement.

Audition des commentaires :

Aucune question

3. EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 241-2023

Le projet de règlement numéro 241-2023 modifiant le règlement 155-2014 relatif au lotissement afin de modifier diverses dispositions.

La responsable du service de l'urbanisme fait le résumé du règlement.

Audition des commentaires :

Aucune question

4. EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 242-2023

Le projet de règlement numéro 242-2023 modifiant le règlement 163-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions.

La responsable du service de l'urbanisme fait le résumé du règlement.

Audition des commentaires :

Aucune question

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2023.06.100

5. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU que la présente session extraordinaire du conseil soit levée à 9 h 45

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.